



Ce 12 mars, il a été remis par le ministre des postes et télécommunications trois conventions de concession par l'Etat à camtel.

Selon Minette libom li likeng « L'octroi des concessions à Camtel vise à renforcer la productivité de l'opérateur historique national, en vue de l'amélioration de l'offre de services de télécommunications électroniques de qualité, à des coûts abordables (...), ceci en application des très hautes prescriptions du chef de l'État en matière de développement de l'économie numérique ».

Concrètement, révèlent des sources proches du dossier, les trois nouvelles concessions octroyées à l'opérateur public des télécoms sont relatives à « l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques mobiles, à couverture nationale, ouvert au public, lié aux technologies d'accès 2G, 3G et 4G » ; « l'établissement et l'exploitation d'un réseau électronique de communications électroniques fixes à couverture nationale ouvert au public par accès filaires » ; et « l'établissement et l'exploitation d'un réseau de transport de communications électroniques, y compris les stations d'atterrissage de câbles sous-marins et des téléports vers les réseaux satellites ».

Grâce à ces nouvelles concessions, qui font officiellement de Camtel le 4e opérateur du mobile au Cameroun (après MTN, Orange et Nexttel), avec autorisation de déployer jusqu'à la 4G,

l'État camerounais renforce davantage la position de l'opérateur historique au cœur du développement du secteur des télécoms et TIC dans le pays. les nouvelles concessions attribuées à Camtel vont induire une réorganisation interne de l'entreprise en Business Unit, chargées de gérer chacune des nouvelles concessions.

« Ces Business Unit, à moyen terme, soit dans un horizon de 3 ans, devront aboutir à une séparation fonctionnelle mature », qui pourrait alors induire la mise en place de filiales, consacrant ainsi la mutation de Camtel en un groupe des télécoms. Aussi, pour parvenir à cette mutation majeure, l'entreprise publique des télécoms doit pouvoir relever de nombreux défis. « Titulaire de trois titres d'exploitation, Camtel devra plus que par le passé faire face à des soupçons de non-transparence, voire de corruption ou de gestion non équitable des opérateurs dans les segments qui leurs sont propres.

Camtel fera également face à des récriminations et reproches, en cas de faible qualité de service, service après-vente approximatif, lenteur dans la mise à disposition des services », fait-on remarquer au Minpostel. Afin d'éviter le feu des critiques, et de s'installer dans la posture d'un opérateur en situation « d'abus de position dominante », Camtel devra « se conformer au respect des indicateurs de qualité de service contenus dans les cahiers de charges et conformes aux normes internationales », apprend-on de bonnes sources.

« Tous les dossiers, sans distinction de leurs origines, doivent être traités de manière équitable et transparente, conformément à la réglementation en vigueur et la traçabilité comptable et technique des opérateurs devra être assurée », souffle-t-on au Minpostel.

sources: Minpostel et investiraucameroun.com
